



# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°21-13

L'an deux mille vingt et un, à 9h00

Le 18 juin, à Charleville Mézières en visioconférence

Date de convocation	10 juin 2021
<b>Nombre de délégués:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>🔴 Titulaires</li> <li>🔴 Suppléants</li> <li>🔴 Présents</li> <li>🔴 Votes par procuration</li> </ul>	51 Titulaires 51 Suppléants <b>27 Présents</b> 1 vote par procuration

### Étaient présents :

M Philippe CLAUDE	M Géry TRONÇON
M Jean François GOSSET	M Jean François VALLOIRE
Mme Marzia DE BONI (représente Mme De Montgon)	M Dominique DIDELOT (représente M DUPOMMIER)
M Boris RAVIGNON	M Dominique COLLIN
Mme Véronique CASTRONOVO	M Claude VALDENNAIRE
M Christian WEISS	M Régis DEPAIX (représente M LIEBEAUX)
Mme Dominique FLORES	Mme. Sylvaine GERARD
M Sébastien PAULET	M Pierre CORDIER
Mme Héléne OLIVIER	M Michel NORMAND
M Sébastien ROUSSEAU	M Hugues MAHIEU (représente M WALLENDORFF)
M. Michel LALLEMAND	Mme Dominique HUMBERT
M. Yvon HUMBLOT	M Simon LECLERC
M Gérard WECKERING (pv de M Callais)	Mme Christine NOIRET RICHET
M Jean Yves JONET	

### Objet de la délibération :

**REGULARISATION ADMINISTRATIVE – ZRDC DE MOUZON ET DES DIGUES DE LETANNE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n°1**

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°21-13

### Objet de la délibération :

#### **REGULARISATION ADMINISTRATIVE – ZRDC DE MOUZON ET DES DIGUES DE LETANNE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n°1**

L'EPAMA-EPTB Meuse est propriétaire et gestionnaire de plusieurs ouvrages concourant à la protection contre les inondations (ZRDC de Mouzon et digues de Létanne). Ils sont actuellement classés sous l'ancien décret relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques datant de 2007.

Avec la parution d'un nouveau « décret digues » en 2015, la réglementation a évolué et oblige les gestionnaires à régulariser la situation administrative des ouvrages existants. Dans notre situation, la nouvelle demande de classement (« aménagement hydraulique composé d'un barrage de classe C » pour la ZRDC de Mouzon et « système d'endiguement de classe C » pour Létanne) doit intervenir avant le 31 décembre 2021. En l'absence de régularisation et à partir du 1er janvier 2023, les ouvrages ne seront plus considérés comme concourant à la protection contre les inondations et une mise en transparence hydraulique pourra être exigée par l'État.

Depuis le 5 octobre 2020, l'EPAMA a passé commande auprès du bureau d'études ISL Ingénierie pour réaliser les EDD (Études de Dangers) nécessaires. La prestation a été conclue pour un montant de 34 040€HT (soit 40 848 € TTC).

À l'issue de l'état des lieux, deux missions complémentaires ont été identifiées sur le secteur de Létanne :

- Réalisation de levés topographiques (pour un montant de 4 308 € TTC) ;
- Réalisation de sondages géotechniques (pour un budget estimé à 13 500 € TTC).

Or, le plan de financement pris par la délibération n°20-24 lors du comité syndical du 24 septembre 2020 (pour rappel : 48 000 € TTC) ne permet pas de subvenir à l'entièreté des dépenses.

D'une part, il est donc proposé au comité syndical d'actualiser le plan de financement de cette opération pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses nécessaires et solliciter une modification de la contribution du fonds Barnier (FPRNM) concernant les digues de Létanne.

#### **Nouveau plan de financement (actualisation juin 2021) :**

ZRDC de Mouzon :

	Financements (€)	%
EPAMA-EPTB Meuse	20 420 €	100%
<b>Total (TTC)</b>	<b>20 420 €</b>	<b>100%</b>

Digues de Létanne :

	Financements (€)	%
État (FPRNM)	19 200 €	50%
EPAMA-EPTB Meuse	19 200 €	50%
<b>Total (TTC)</b>	<b>38 400 €</b>	<b>100%</b>

L'opération au global se porte ainsi à 58 820 € TTC et cette modification engendre une plus-value de 3 540 € TTC à charge pour l'EPAMA.

D'autre part et afin de permettre le financement de cette augmentation des frais de l'étude de danger, il convient de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

Section de Fonctionnement :

Art 611 : « contrat de prestation et de service » : + 3 600,00 €

Art 6238 « Divers » : -3 600,00 €

Après avis du bureau syndical du 2 juin 2021,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les plans de financements modificatifs proposés tels que présentés ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à engager les fonds nécessaires à cette opération
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération
- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 détaillée ci-dessus



BORIS RAVIGNON

BORIS RAVIGNON  
2021.06.22 17:49:28 +0200  
Ref:20210621\_093857\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président

DETAIL DES VOTES :

<b>Organisme</b>	<b>Nom</b>	<b>VOTE</b>
CA Ardenne Métropole	<b>M. Philippe CLAUDE</b>	<b>POUR</b>
CA Ardenne Métropole	<b>M. Jean-François GOSSET</b>	<b>POUR</b>
CA Ardenne Métropole	<b>Mme Marzia DE BONI</b>	<b>POUR</b>
CA Ardenne Métropole	<b>M. Boris RAVIGNON</b>	<b>POUR</b>
CA Longwy	<b>Mme Véronique CASTRONOVO</b>	<b>POUR</b>
Codecom Aire à l'Argonne	<b>Christian WEISS</b>	<b>POUR</b>
Codecom Ardenne Rives de Meuse	<b>Mme Dominique FLORES</b>	<b>POUR</b>
Codecom Ardenne Rives de Meuse	<b>M. Sébastien PAULET</b>	<b>POUR</b>
Codecom Argonne Meuse	<b>Mme Hélène OLIVIER</b>	<b>POUR</b>
Codecom Crêtes Préardennaises	<b>M. Sébastien ROUSSEAU</b>	<b>POUR</b>
Codecom Ouest Vosgien	<b>M. Michel LALLEMAND</b>	<b>POUR</b>
Codecom Ouest Vosgien	<b>M. Yvon HUMBLLOT</b>	<b>POUR</b>
Codecom Pays Colombey Sud Toulais	<b>Gérard WECKERING</b>	<b>POUR</b>
	<b>(pv de M CALLAIS)</b>	<b>POUR</b>
Codecom des Portes du Luxembourg	<b>M. Jean-Yves JONET</b>	<b>POUR</b>
Codecom des Portes du Luxembourg	<b>M. Géry TRONÇON</b>	<b>POUR</b>
Codecom du Sammiellois	<b>M. Jean-François VALLOIRE</b>	<b>POUR</b>
Codecom du Sammiellois	<b>M. Dominique DIDELOT</b>	<b>POUR</b>
Codecom Terre d'Eau	<b>M. Dominique COLLIN</b>	<b>POUR</b>
Codecom Terre d'Eau	<b>M. Claude VALDENAIRE</b>	<b>POUR</b>
Codecom Vallées Plateau d'Ardenne	<b>M. Régis DEPAIX</b>	<b>POUR</b>
Codecom Vosges Côté Sud Ouest	<b>Mme Sylvaine GERARD</b>	<b>POUR</b>
Conseil Départemental des Ardennes	<b>M. Pierre CORDIER</b>	<b>POUR</b>
Conseil Départemental des Ardennes	<b>M. Michel NORMAND</b>	<b>POUR</b>
Conseil Départemental des Ardennes	<b>M. Hugues MAHIEU</b>	<b>POUR</b>
Conseil Départemental des Vosges	<b>Mme Dominique HUMBERT</b>	<b>POUR</b>
Conseil Départemental des Vosges	<b>M. Simon LECLERC</b>	<b>POUR</b>
Région Grand Est	<b>Mme Christine NOIRET-RICHET</b>	<b>POUR</b>

